



CHASSINNET/BSIP/REPORTERS

Aujourd'hui en résidences-services, des possibilités d'aides pas à la portée de toutes les bourses.

Résidences-services sociales sur papier

Sur le terrain, en Wallonie, une expérience pilote sort de terre. Quels sont les moyens ?

DIVERSIFICATION

Le vieillissement de la population et la saturation globale des institutions d'hébergement pour seniors imposent d'innover dans d'autres formules. Et ce n'est pas la future régionalisation du registre qui pourra démentir les besoins... C'est dans ce lourd contexte qu'a pris corps, en Région wallonne, un nouveau concept : celui de la "résidence-service sociale". Désormais, il a sa base normative, par décret voté mercredi par le Parlement wallon.

Les résidences-services classiques, on commence à connaître. Elles se développent beaucoup et on comprend ça : la formule se situe à mi-chemin entre le domicile et le home. Elle offre aux seniors des logements locatifs en toute indépendance, mais réunis dans le même ensemble et sécurisés, assurant des services plus ou moins étendus (lessive, repas, soins à domicile...) auxquels les résidents recourent librement.

Le problème de la formule, c'est que ses coûts d'hébergement ne sont pas à la portée de toutes les bourses, loin s'en faut. Les autorités wallonnes s'en sont soucies formellement à partir de 2009, en créant la possibilité de premières subventions régionales aux investissements en résidences-services à la condition que ce soit dans les secteurs associatif (privé non commercial) ou public. Histoire de ne pas en laisser l'apanage au secteur privé commercial – ce qui était largement le cas jusque-là. On a eu de premiers résultats (en épinglé), mais encore insuffisants. Singulièrement dans la mesure où cela ne règle souvent que peu le problème des montants de

loyers demandés : généralement, on n'en trouve pas sous 7 ou 800 euros par mois dans le public et dans l'associatif.

Une logique de logement social

D'où l'apparition de résidences-services sociales. Elles répondraient à toutes les caractéristiques des autres : "Ce sont des résidences services à part entière", insiste Eliane Tilleux, la ministre (PS) porteuse du projet de décret qui les fonde formellement, mais destinées aux seniors (au moins 60 ans) se trouvant en situations de revenus modestes ou précaires au sens du code wallon du logement. L'institution sera construite par un pouvoir local, une régie ou une société de logement de service public; elle sera établie sur le site d'une maison de repos ou d'une MRS afin d'en réduire les coûts de fonctionnement; sa gestion sera confiée à un pouvoir subordonné, une intercommunale, une fondation ou

une ASBL. Sa construction sera très largement subsidiée, jusqu'à un maximum de 90 %, par les interventions régionales conjuguées de l'Aide sociale et du Logement. Ce qui, d'ailleurs, limite leur accès au public et à l'associatif. L'opposition MR exprime ici son regret, et justifie son abstention, à voir écarté le secteur

1810

LOGEMENTS EN RÉSIDENCES-SERVICES

Actuellement en Wallonie :
905 dans le privé, 742 dans
l'associatif, 163 dans le public.

privé : "C'est la politique de l'autruche, alors qu'il y aurait eu moyen de développer des partenariats publics/privés" (le député Philippe Dodrion).

Le fait est que l'ampleur des moyens à dégager se pose depuis le début de la réflexion, notamment au Conseil supérieur du logement... D'autres questions sont à régler par arrêtés, notamment sur les critères de choix des candidats locataires (priorité à des seniors en logement social) et sur les loyers demandés (on a parlé de 350 euros par mois).

Un projet pilote est en voie de construction, à Jambes (CPAS de Namur); un premier budget régional est dégagé, à hauteur de 4,6 millions, pour 60 logements portés par 7 acteurs.